

PARTIE I

RESUME

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans Prudential ou dans les Actions émises dans le cadre de l'Emission de Droits doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus pris dans son ensemble. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

1. Introduction

Le 1^{er} mars 2010, Prudential a annoncé qu'un projet de rapprochement entre le Groupe Prudential (*Prudential Group*) et le Groupe AIA (*AIA Group*) était envisagé. Le rapprochement du Groupe Prudential et du Groupe AIA sera réalisé par la création d'une nouvelle société, New Prudential, qui procédera à l'acquisition de Prudential et d'AIA. Il est envisagé que l'acquisition d'AIA par New Prudential soit essentiellement financée, entre autres sources de financement, par une Emission de Droits (*Rights Issue*) par Prudential, garantie en totalité, de 13.964.557.750 Actions émises dans le cadre de l'Emission de Droits (*Rights Issue Shares*) à un Prix d'Emission (*Issue Price*) de 104 pence Sterling par Action émise dans le cadre de l'Emission de Droits et sur la base de 11 Actions émises dans le cadre de l'Emission de Droits pour chaque 2 Actions Existantes (*Existing Share*).

Prudential est d'avis que l'Acquisition (*Acquisition*) constitue une opportunité attractive et rare, présentant un fort intérêt sur les plans stratégique, opérationnel et financier, et qui contribuera, de manière significative, à l'atteinte, par Prudential, de son objectif stratégique tendant à se concentrer sur sa croissance sur le marché asiatique. L'Acquisition permettra la création d'un acteur majeur en Asie sur le marché de l'assurance vie et devrait se traduire par une valeur de rendement significative pour les actionnaires de Prudential, les autres porteurs d'intérêts Prudential (*stakeholders*) et AIG.

2. Description des Opérations

2.1 Acquisition

Prudential, New Prudential, AIG et AIA Aurora ont signé un contrat (le « **Contrat d'Acquisition** ») (*Acquisition Agreement*) en vertu duquel New Prudential acquerra l'intégralité du capital social d'AIA. AIA Aurora recevra de la part de New Prudential une contrepartie d'une valeur notionnelle de 35,5 milliards US\$, comprenant 25 milliards US\$ en numéraire (sous réserve d'une réduction de ce montant d'un montant correspondant à la valeur nominale globale de toutes *subordinated notes* souscrites par AIA conformément au *Subordinated Note Commitment Letter*), des Actions de New Prudential (*New Prudential Shares*) d'une valeur notionnelle de 3,613 milliards de Livres Sterling (représentant environ 5,5 milliards US\$), 3,0 milliards US\$ en Obligations Obligatoirement Convertibles (*Mandatory Convertible Notes*), 2,0 milliards US\$ en Obligations de Niveau 1 (*Tier 1 Notes*), et toutes *subordinated notes* souscrites par AIA Aurora conformément au *Subordinated Note Commitment Letter*. La composante en numéraire de la contrepartie sera financée par Prudential par le biais de l'Emission de Droits (*Rights Issue*) à hauteur de 20 milliards US\$, et par Emissions Obligataires (*Bond Offerings*) à hauteur d'un montant pouvant aller jusqu'à 5,0 milliards US\$.

Si les Actions de Prudential avaient été admises aux négociations sur le Hong Kong Stock Exchange, les ratios applicables à l'Acquisition selon la réglementation du Hong Kong Stock Exchange auraient excédé 100% et l'Acquisition aurait alors constitué une acquisition très substantielle.

Prudential a conclu des accords de couverture en raison de son obligation de convertir les Livres Sterling correspondant au produit de l'Emission de Droits en US dollars, monnaie dans laquelle New Prudential doit payer la composante en numéraire de la contrepartie.

La réalisation de l'Acquisition est conditionnée à la satisfaction de certaines conditions préalables, en ce inclus : (i) l'approbation par les actionnaires de Prudential du « *Scheme* » et de certaines autres résolutions relatives aux Opérations (*Transactions*) ; (ii) l'obtention des autorisations requises en matière réglementaire et en matière de concurrence ; (iii) l'absence de survenance de changement défavorable significatif au sein d'AIA préalablement au lancement de l'Emission des Droits ; (iv) l'absence de violation de garantie ou d'engagement entraînant un changement défavorable significatif au sein d'AIA avant la réalisation ; (v) l'absence de violation substantielle des garanties consenties par New Prudential ayant un effet défavorable significatif sur la capacité de New Prudential ou de Prudential à réaliser l'Acquisition ; (vi) la validation du « *Scheme* » par le Tribunal (*Court*) ; et (vii) l'admission à la négociation des Actions qui seront émises dans le cadre de l'Emission de Droits, des Actions de New Prudential (ces deux types d'actions devant être émises en vertu du « *Scheme* » et au titre de la contrepartie), des Obligations Obligatoirement Convertibles et des Obligations de Niveau 1 (en rémunération de l'Acquisition en vertu du Contrat d'Acquisition).

Une indemnité de rupture de 153 millions de Livres Sterling (en ce inclus toute TVA y afférente) sera due par Prudential à AIA Aurora en cas de résiliation dans certaines circonstances spécifiques. Un montant supplémentaire égal à 5/1200^e de la quote-part de la composante en numéraire du prix d'acquisition non encore payée sera dû chaque

mois par New Prudential à AIA Aurora, à compter du 1^{er} septembre 2010 et ce jusqu'à la date de réalisation, dans l'hypothèse où la réalisation ne serait pas intervenue (et que le Contrat d'Acquisition n'a pas été résilié) au plus tard le 31 août 2010.

2.2 « Scheme »

L'acquisition de Prudential par New Prudential, laquelle, avec l'Acquisition, résulte dans le rapprochement du Groupe AIA et du Groupe Prudential en vue de la création du Groupe Elargi (*Enlarged Group*), sera réalisée au moyen du « Scheme » entre Prudential et les actionnaires de Prudential (lequel n'est pas conditionné à la réalisation de l'Emission de Droits ou de l'Acquisition). Selon les termes du « Scheme », les Actions de Prudential seront annulées et, en contrepartie de cette annulation, les actionnaires de Prudential figurant sur le registre à la Date d'Enregistrement du « Scheme » (*Scheme Record Time*) recevront :

pour chaque Action Prudential une Action New Prudential

La mise en œuvre du « Scheme » devra être approuvée par l'Assemblée Convoquée par le Tribunal (*Court Meeting*) et par l'Assemblée Générale (*General Meeting*).

3. Informations concernant le Groupe Elargi

Prudential pense que le rapprochement de ses activités asiatiques avec AIA permettra la création d'une entreprise unique avec une concentration significative sur les marchés asiatiques, qui sera le principal acteur dans sept pays et dotée de produits et de réseaux de distribution hautement complémentaires à travers la région. Il est envisagé que le Groupe Elargi devienne le principal acteur dans le secteur de l'assurance vie à Hong-Kong, à Singapour, en Malaisie, en Indonésie, au Vietnam, en Thaïlande et aux Philippines et le principal acteur étranger sur le marché de l'assurance vie en Chine et en Inde⁽³²⁾; et qu'il développe des activités fortement génératrices de trésorerie aux États-Unis et au Royaume-Uni. Prudential envisage de faire l'objet, à compter du 25 mai 2010, d'une double cotation primaire à Londres et à Hong-Kong et d'une cotation secondaire à Singapour.

4. Informations concernant Prudential

Le Groupe Prudential est un acteur international important opérant dans le secteur des services financiers, offrant des services financiers de détail en Asie, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il existe depuis plus de 160 ans et dispose d'un portefeuille d'actifs placés sous gestion d'un montant de 290 milliards de Livres Sterling (au 31 décembre 2009). Prudential n'est pas affilié à Prudential Financial, Inc. ou à sa filiale, The Prudential Insurance Company of America.

5. Informations concernant AIA

Le Groupe AIA est l'un des principaux acteurs dans le secteur de l'assurance vie dans la région Asie Pacifique offrant aux particuliers et aux entreprises des produits et services pour leurs besoins en matière d'assurance, de protection, d'épargne, d'investissement et de retraite dans 15 marchés géographiques de la région. Au 30 novembre 2009, le Groupe AIA (à l'exclusion d'AIA Inde) comptait environ 15.500 salariés dédiés aux titulaires d'environ 21,3 millions de contrats actifs et environ 9 millions de membres actifs bénéficiaires de produits d'assurance groupe en matière d'assurance, vie, d'assurance santé, d'assurance crédit, d'assurance vie et de produits de pension.

6. Points forts et stratégie

L'objectif central du Groupe Elargi sera de délivrer une valeur durable aux actionnaires. Pour atteindre cela, la stratégie du Groupe Elargi consistera à répondre, de façon rentable, à l'évolution des besoins des clients en matière de produits d'épargne, de revenus et de protection sur ses marchés de prédilection en Asie, aux États-Unis et au Royaume-Uni. En particulier, le Groupe Elargi se concentrera sur l'objectif d'affectation de ses capitaux aux opportunités et aux marchés géographiques les plus attractifs à la fois en termes de rendement et en termes de période de retour sur investissement.

Prudential pense que le Groupe Prudential et le Groupe AIA disposent de capacités complémentaires, et les opportunités de croissance clefs du Groupe Elargi comprendront : des améliorations de la productivité des forces de vente d'AIA grâce aux capacités de gestion des agences développées par Prudential ; un renforcement de l'efficacité des relations d'affaires existantes d'AIA dans le secteur de la banque-assurance en tirant parti des relations de Prudential en Asie avec des banques telles que Standard Chartered Bank, ICICI Bank Limited et United Overseas Bank Limited ; la gestion de la gamme des produits d'AIA ; et un renforcement de l'utilisation des outils de gestion et d'exploration des données clients.

(32) Comme indiqué à la Partie VI du présent prospectus, (a) Prudential est classée comme leader dans le secteur de l'assurance vie à Singapour, en Malaisie, en Indonésie et au Vietnam, (b) AIA est classée comme leader dans le secteur de l'assurance vie aux Philippines et en Thaïlande, (c) ICICI Prudential est classée comme leader dans le secteur privé de l'assurance vie en Inde et (d) AIA est classée comme leader étranger dans le secteur de l'assurance vie en Chine. Selon l'OCI, la part de marché combinée de Prudential et AIA est plus importante que la part de marché de n'importe quelle autre société sur le marché de l'assurance vie de Hong Kong.

7. Politique de dividendes

Les Administrateurs (*Directors*) ont l'intention de favoriser la distribution d'un dividende croissant par le Groupe Elargi, laquelle sera déterminée après prise en considération de la flexibilité financière du Groupe Elargi et l'évaluation par les Administrateurs des opportunités d'investissement dans des domaines d'activités spécifiques susceptibles de générer des rendements attractifs. Le Conseil d'Administration (*Board*) estime qu'à moyen terme un ratio de couverture de dividende (*dividend cover*) proche de deux et sur la base du bénéfice d'exploitation après impôts serait approprié.

Il est prévu que l'acompte sur dividendes (*interim dividend*) 2010 reflète les résultats pro forma du Groupe Elargi comme si l'Acquisition avait été réalisée le 1^{er} janvier 2010.

8. Principaux termes de l'Emission de Droits

La plus grande partie du financement en numéraire de l'Acquisition résultera des recettes nettes issues de l'Emission des Droits, laquelle sera réalisée sur la base de :

11 Actions émises dans le cadre de l'Emission de Droits à 104 pence Sterling chacune pour chaque 2 Actions Existantes

détenues par les Actionnaires Qualifiés (*Qualifying Shareholders*), à la Date d'Enregistrement (*Record Date*).

L'Emission de Droits est supposée rassembler environ 13.843 millions de Livres Sterling, net de tous frais engagés en relation avec l'Emission de Droits et l'Opération. Le Prix d'Emission pour les Actionnaires UK (*UK Shareholders*) de 104 pence Sterling par Action émise dans le cadre de l'Emission de Droits représente une décote d'environ 80,8% par rapport au Cours de Clôture (*Closing Price*) de 542,5 pence Sterling par Action de Prudential le 14 mai, 2010, dernier jour de bourse avant l'annonce des modalités de l'Emission de Droits et une décote de 39,3% par rapport au prix théorique par Action ex-droits basé sur ce Cours de Clôture. Le Prix d'Emission par Action émise dans le cadre de l'Emission de Droits pour les Actionnaires de Hong Kong (*HK Shareholders*) et les Actionnaires de Singapour (*Singapore Shareholders*) est de 11,78 HK\$. L'Emission de Droits est garantie en totalité et les conditions du Contrat de Garantie (*Underwriting Agreement*) sont résumées au paragraphe 16.2 de la Partie XIX (*Additional Information*).

Il est prévu que les opérations sur les Actions émises dans le cadre de l'Emission de Droits, non payés (*nil paid*), commenceront sur le London Stock Exchange à 8h00 du matin (heure de Londres) le 8 juin 2010, sur le Hong Kong Stock Exchange à 9h30 du matin (heure de Hong Kong) le 10 juin 2010 et sur le SGX-ST à 9h00 du matin (heure de Singapour), le 9 juin 2010.

Il est prévu que l'heure et la date limite de réception des demandes et de paiement intégral au titre de l'Emission de Droits sera :

- pour les Actionnaires UK, 11h00 du matin (heure de Londres) le 23 juin 2010 ;
- pour les Actionnaires de Hong Kong, 16h00 (heure de Hong-Kong) le 23 juin 2010 ; et
- pour les Actionnaires de Singapour, 17h00 et 21h30 (heure de Singapour) le 17 juin 2010 pour les demandes faites à travers les Formulaires de Demande Singapour (*Singapore Application Forms*) et les ATM respectivement.

L'Emission de Droits n'est pas conditionnée à la réalisation de l'Acquisition ou du « *Scheme* ». Si l'Acquisition ne se réalise pas, ce que Prudential estime peu probable, Prudential envisage actuellement d'investir à court terme les recettes nettes issues de l'Emission de Droits, le temps pour Prudential de considérer la manière selon laquelle les produits nets issus de l'Emission de Droits (après déduction des dépenses liées à l'Emission de Droits et à l'Opération et des coûts de couverture) seront retournés aux actionnaires de Prudential (en prenant en considération, entre autres, les implications fiscales pour les actionnaires de Prudential).

9. Facteurs de risques

Les investisseurs devraient examiner avec la plus grande attention les facteurs de risques suivants, et notamment les:

Risques relatifs au Groupe Prudential et au Groupe Elargi

- Les activités du Groupe Prudential sont, et les activités du Groupe Elargi seront, intrinsèquement exposées aux fluctuations de marché et aux conditions économiques générales.
- Les fluctuations des taux d'intérêts peuvent avoir un effet significativement défavorable sur la profitabilité du Groupe Elargi.
- Le Groupe Elargi sera exposé au risque de détérioration potentielle de la dette souveraine à hauteur des dettes obligataires souveraines détenues dans son portefeuille d'investissement.
- Le Groupe Prudential est, et le Groupe Elargi sera, exposé au risque lié aux fluctuations des taux de change en raison de la diversité géographique de ses activités.
- Le Groupe Prudential conduit, et le Groupe Elargi conduira, ses activités conformément à la réglementation en vigueur et des risques y associés, en ce inclus les conséquences de tout changement concernant la législation, la

réglementation, les règles et interprétations, et les normes comptables en vigueur dans les marchés au sein desquels ils déploient leurs activités.

- La résolution de plusieurs problèmes affectant le secteur des services financiers pourrait avoir un effet négatif sur les résultats publiés du Groupe Prudential et du Groupe Elargi ou sur leurs relations avec leurs clients actuels et potentiels.
- Des contentieux, litiges et investigations en matière réglementaire peuvent avoir un effet défavorable sur la rentabilité et la situation financière du Groupe Prudential et du Groupe Elargi.
- Le Groupe Prudential déploie ses activités, et le Groupe Elargi déploiera ses activités, dans des environnements hautement concurrentiels avec des tendances démographiques en développement et une rentabilité durable fonction de la capacité de l'équipe dirigeante à répondre à ces pressions et tendances.
- Des dégradations concernant la capacité financière et la notation financière du Groupe Prudential, et après l'Acquisition, du Groupe Elargi, pourraient impacter de manière significative sa compétitivité et nuire aux relations qu'il entretient avec ses créanciers ou ses contreparties.
- Une expérience défavorable liée aux risques opérationnels inhérents aux activités du Groupe Prudential et du Groupe Elargi pourrait avoir un effet négatif sur leurs résultats d'exploitation.
- Une expérience défavorable concernant les hypothèses retenues pour la tarification des produits et la publication des résultats d'activités pourraient affecter de manière significative les résultats d'exploitation du Groupe Prudential et du Groupe Elargi.
- Les activités et les perspectives du Groupe Elargi peuvent être affectées de manière significativement défavorable si le Groupe Elargi n'est pas capable de gérer la croissance de ses activités avec succès.
- En tant que sociétés holding, Prudential et AIA sont chacune dépendantes de leurs filiales respectives pour couvrir les frais d'exploitation et les distributions de dividende et, suite à l'Acquisition, New Prudential sera à son tour dépendante des distributions de dividendes de Prudential et AIA.
- Le Groupe Prudential opère, et le Groupe Elargi opérera, dans un certain nombre de marchés à travers des joint ventures et autres accords avec des tiers (notamment en Chine et en Inde), impliquant certains risques auxquels le Groupe Prudential n'est pas, et le Groupe Elargi ne sera pas, exposé, lorsqu'il s'agit de ses filiales consolidées.
- Les statuts (*Articles of Association*) de Prudential contiennent une clause d'attribution exclusive de juridiction.
- Des événements concernant le Groupe AIG pourraient continuer à nuire aux activités et à la réputation du Groupe AIA et pourraient également nuire aux activités et à la réputation du Groupe Prudential.
- Une mauvaise conduite des agents, employés et partenaires de distribution est difficile à détecter et à dissuader et pourrait nuire à la réputation du Groupe Elargi ou conduire à des sanctions réglementaires ou à des contentieux.
- Des changements dans la législation en vigueur en matière fiscale peuvent engendrer des conséquences fiscales défavorables.

Risques concernant les Opérations

- L'Acquisition et le « *Scheme* » peuvent chacun ne pas être réalisés.
- L'intégration du Groupe Prudential et du Groupe AIA peut s'avérer plus difficile que prévu.
- Le Groupe Elargi peut ne pas atteindre les bénéfices qu'il espère tirer, notamment les synergies prévues, de l'Acquisition, et peut ne pas atteindre ses objectifs en relation avec l'Acquisition.
- Des clauses de changement de contrôle stipulées dans les contrats en place au sein du Groupe AIA et du Groupe Prudential peuvent être déclenchées du fait de l'Acquisition, ce qui peut entraîner des conséquences défavorables.
- L'Acquisition et le « *Scheme* » peuvent avoir un effet négatif sur la situation fiscale du Groupe Prudential ou du Groupe AIA.
- Le prix de l'Action peut fluctuer.
- Les actionnaires qui n'exerceront pas leurs droits en totalité subiront une dilution significative de leur participation.
- Le marché de la négociation des « *nil paid rights* » peut ne pas se développer.
- Le délai de transfert des Actions de Prudential et des Actions de New Prudential entre les marchés du Royaume-Uni et de Hong Kong et entre les marchés de Hong Kong et de Singapour peut être plus long que prévu.
- Un marché actif des Actions Prudential sur le Hong Kong Stock Exchange peut ne pas se développer ou ne pas se maintenir, leur prix de négociations peut fluctuer de manière significative et l'efficacité des accords de liquidité conclus avec les Intermédiaires Désignés (*Designated Dealers*) peut être limitée.